



Extrait de décision légal

Séance ordinaire du 26 août 2024 - 2024.008

2.1.1- LISTES DÉPOSÉES POUR L'ÉLECTION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2024 - PRISE DE CONNAISSANCE, CONTRÔLE ET ÉPURATION

Description

En préambule, le Président donne connaissance de la teneur des différents articles relatifs à la loi sur les droits politiques (LcDP), ainsi qu'à la loi sur les incompatibilités (LI).

Les différentes listes déposées dans les délais légaux pour l'élection du Conseil municipal du 13 octobre 2024 pour la législature 2025-2028 sont les suivantes :

Liste n° 1 Le Centre

- Quarroz Jean-Claude, Chef de projet d'exécution aux CFF, Conseiller communal
- Rossier Gaëtan, Conseiller financier, Conseiller communal
- Rey Yvette, Thérapeute
- Vuissoz Christian, Entrepreneur

Liste n° 2 UDC

- Zermatten Jean-Luc, Chauffeur, Conseiller communal
- Dubuis Rey Carole, Employée de commerce

Liste n° 3 Parti libéral radical PLR

- Beytrison Nicolas, Agent de détention

Décision

En application des art. 194 et 197 LcDP, le Conseil municipal déclare les listes déposées pour l'élection du Conseil municipal conformes aux dispositions légales en la matière et en atteste leur officialité.

MUNICIPALITÉ DE ST-MARTIN

Alter Alain
Président

Gaspoz Michel
Secrétaire

St-Martin, le 27 août 2024